

## Introduction

### A - Présentation résumée de la démarche générale de Louvre Banque Privée sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Consciente de l'urgence et du rôle moteur que doit jouer le secteur financier dans la transition, mais aussi au regard de l'importance qu'accordent aujourd'hui les investisseurs aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements, Louvre Banque Privée s'engage à faire de l'investissement responsable un de ses piliers stratégiques et à concilier la pérennité du patrimoine de ses clients avec la préservation de la planète.

Par la présente politique, Louvre Banque Privée souhaite partager ses convictions et engagements en matière d'investissement responsable en précisant comment est conçue - à date - l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement en gestion sous mandat, ses conseils en investissement et ses conseils en assurance.

Louvre Banque Privée continuera de développer son approche,

conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les meilleures pratiques de marché et innovations à venir en la matière. En intégrant la durabilité dans leurs conseils et décisions d'investissements, les acteurs de marchés financiers (sociétés de gestion, institutions de retraite professionnelle, établissements de crédit et entreprises d'investissement dans leur activité de gestion) et les conseillers financiers (les sociétés de gestions de portefeuille, entreprises d'investissement et établissements de crédit faisant du conseil), peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité. Cette politique contribue ainsi à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 et à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement « Transparence » ou « SFDR » en anglais).

### B - Contenu, fréquence et moyens d'information à disposition des clients

Louvre Banque Privée communique sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement au travers des moyens suivants :

- **La politique d'investissement durable** (ou politique d'intégration des risques en matière de durabilité), disponible sur le site institutionnel de Louvre Banque Privée. Cette politique comprend notamment les informations exigées au titre des articles 3, 4 et 5 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement SFDR « Disclosure » ou « SFDR » en anglais).
- **La Charte ESG**, disponible sur le site institutionnel de Louvre Banque Privée, qui présente les engagements spécifiques à la

Gestion Sous Mandat en matière d'investissement socialement responsable

- **Les documents précontractuels et périodiques** répondant aux exigences des articles 8 et 9 du Règlement SFDR, pour les produits prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ou ayant un objectif d'investissement durable. Ces documents seront annexés :
  - ◆ Pour les documents précontractuels : aux fiches produits des mandats
  - ◆ Pour les documents périodiques : aux rapports de gestion
- **Pour les mandats de gestion** : les rapports de gestion semestriels et leurs annexes extrafinancières (répondant aux exigences de l'article 11 de SFDR)

### C - Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

La **totalité** des mandats gérés par Louvre Banque Privée répond aux exigences de l'article 8 du règlement UE 2019/2088.

En effet, **100%** des encours sous gestion de Louvre Banque Privée prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et

**de qualité de gouvernance** (à noter que ce pourcentage n'intègre pas, le cas échéant, la poche de liquidité conservée sous forme de « cash », considéré comme hors périmètre).

## Liste des mandats Louvre Banque Privée commercialisés auprès des clients La Banque Postale

PROFILS GSM	ENVELOPPE	CLASSIFICATION SFDR
Prudent	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Équilibre	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Dynamique	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Audace	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
PEA France	PEA (mandat de gestion)	8
PEA Europe	PEA (mandat de gestion)	8
PEA France OPC	PEA (mandat de gestion)	8
PEA Europe OPC	PEA (mandat de gestion)	8
PEA Europe Monde 100% OPC	PEA (mandat de gestion)	8
Défensif	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Diversifié	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Actions Europe	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Actions Internationales	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Sélection Défensive	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Sélection Modérée	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Sélection Diversifiée	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Sélection Actions Europe	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Sélection Actions Monde	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire Patrimoine 10-30	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire Patrimoine 30-60	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire Patrimoine 40-70	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire Patrimoine 70-100	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire Patrimoine 95% Europe	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire Patrimoine 95% International	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire 2 10-30	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire 2 30-60	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire 2 40-70	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Cachemire 2 70-100	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Easy Actions 50	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Easy Actions 75	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Easy Actions 95	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
Easy Actions Citoyen	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8

## Liste des mandats commercialisés auprès des clients Louvre Banque Privée

PROFILS GSM	ENVELOPPE	CLASSIFICATION SFDR
BPE Myrialis Prudent	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE Myrialis Equilibre	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE Myrialis Dynamique	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE VIE 10-40	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE VIE 40-70	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE VIE 70-100	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE VIE Citoyen	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE Prudent	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE Équilibre	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE PEA Euro	PEA (mandat de gestion)	8
BPE PEA Europe Monde	PEA (mandat de gestion)	8
BPE PEA Citoyen	PEA (mandat de gestion)	8
BPE CTO Diversification Premium	CTO (mandat de gestion)	8
BPE CTO Dynamique Premium	CTO (mandat de gestion)	8
BPE PEA Dynamique Premium	PEA (mandat de gestion)	8
BPE CTO Premium Citoyen	CTO (mandat de gestion)	8
BPE AV Diversification Premium	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE AV Dynamique Premium	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE AV Premium Citoyen	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
CNP Lux BPE AV Diversification Premium	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
CNP Lux BPE AV Dynamique Premium	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
CNP Lux BPE AV Premium Citoyen	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE AV Flexi Sérénité	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE EMERAUDE 10-40	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE EMERAUDE 40-70	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE EMERAUDE 70-100	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE EMERAUDE 10 - 40 PLUS	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE EMERAUDE 40 - 70 PLUS	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE EMERAUDE 70 - 100 PLUS	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
BPE EMERAUDE ACTIONS CITOYEN	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
PER 40-70	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
PER 70-10	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8
PER Citoyen	Assurance-Vie (mandat d'arbitrage)	8

## D - Adhésion de Louvre Banque Privée à des chartes, codes, initiatives ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Louvre Banque Privée adhère aux initiatives de place suivantes :

### ■ L'Indice de Positivité de l'Institut de l'Économie Positive

L'Institut de l'Économie Positive, organisme indépendant, propose aux entreprises de calculer leur indice de positivité, c'est-à-dire de mesurer leurs impacts sur les générations futures. L'institut a été créé par Positive Planet, une initiative lancée par Jacques Attali en 1998 afin d'aider les entreprises à entrer dans une démarche de développement durable.

Depuis 2019, Louvre Banque Privée a choisi l'Institut de l'Économie Positive pour calculer les impacts de chaque collaborateur à travers la pratique de son métier, évaluer et définir de nouvelles priorités. Une étape essentielle pour réduire les pressions exercées par nos activités, mesurer la performance de notre plan d'action et réévaluer chaque année le chemin parcouru.

C'est un engagement dans la durée vis-à-vis de nos parties prenantes et une étape essentielle pour mesurer la performance de nos actions et définir nos priorités. Ainsi, depuis 2020, Louvre Banque Privée fait calculer son indice de positivité chaque année par l'Institut de l'Économie Positive, en vue d'améliorer sa performance en termes de responsabilité sociétale et environnementale.

Cet indice prend en compte la responsabilité sociale et environnementale au travers de 5 dimensions :

1. Les conditions de travail positives et l'engagement des collaborateurs
2. L'empreinte environnementale
3. Le partage équitable et inclusif de la valeur produite par l'entreprise
4. Le développement des connaissances et compétences individuelles et collectives
5. La vision stratégique de long terme, impliquant l'ensemble des parties prenantes dont les générations futures.

En 2022, notre score a fortement progressé puisque nous avons gagné 9 points par rapport à l'année dernière. Nos forces sont les suivantes :

- ◆ Les conditions et le bien-être au travail au travers de l'équilibre entre la vie privée et professionnelle, la politique de parentalité avec la prise en charge intégrale des congés paternité et le dispositif de lutte contre le harcèlement avec un e-learning obligatoire.
- ◆ Le partage de la valeur produite avec une politique handicap très engagée qui a permis l'embauche de nouveaux collaborateurs, le dispositif de lutte contre la corruption et la part du chiffre d'affaires que représente le mécénat.

- ◆ Le développement des connaissances et des compétences avec un accès favorisé à la formation régulière de tous les collaborateurs.
- ◆ L'existence d'une vision stratégique à long terme et la publication d'un plan d'action RSE qui mentionne les générations futures ; la part importante de la rémunération variable des dirigeants liée aux critères extra-financiers.

En 2023 de nouvelles ambitions doivent venir enrichir le plan d'action et permettre de poursuivre nos efforts.

### ■ Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies

Louvre Banque Privée est signataire - depuis décembre 2021 - des PRI (Principles for Responsible Investment) initiés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE Finance) et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Louvre Banque Privée a ainsi réaffirmé son engagement d'investisseur responsable tout en bénéficiant d'un cadre pour continuer à développer des actions sur les volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en interne et auprès de ses partenaires.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui proposent une liste d'actions possibles pour promouvoir l'intégration des critères Environnements, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la pratique de l'investissement. Les UN-PRI reposent sur les 6 principes suivants :

- ◆ Principe 1 : intégrer les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus de décision.
- ◆ Principe 2 : être des propriétaires actifs et intégrer les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.
- ◆ Principe 3 : demander aux entités dans lesquelles nous investissons de fournir une information appropriée sur les questions ESG.
- ◆ Principe 4 : encourager l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement.
- ◆ Principe 5 : travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.
- ◆ Principe 6 : rendre compte de nos activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

# Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

## A - Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement

### ■ Une fonction dédiée à la RSE

Louvre Banque Privée s'est dotée, en novembre 2020, d'une nouvelle fonction RSE au sein de la Direction des Ressources Humaines pour piloter sa politique en faveur des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques et promouvoir la diversité et l'égalité des chances.

### ■ Une fonction dédiée au pilotage de la stratégie Climat, Biodiversité de la Banque

Louvre Banque Privée s'est dotée en 2023 d'une direction de l'engagement citoyen en charge d'animer la stratégie Climat, Biodiversité et Risque de durabilité de Louvre Banque Privée (telle que présentée dans ce document), et ce sous la responsabilité directe du président du directoire.

Le directeur des engagements citoyens agira en forte collaboration avec les équipes de gestion concernant l'intégration des critères ESG dans la politique de gestion.

### ■ Des ressources et des partenaires dédiés à l'intégration des critères ESG

Louvre Banque Privée a choisi d'intégrer les enjeux ESG dans ses décisions d'investissements en gestion sous mandat et son conseil en investissement et en assurance.

Pour cela Louvre Banque Privée fait appel à :

- ◆ Des fournisseurs de données et agences de notation reconnus en la matière comme Moody's ESG ou encore Morningstar en charge de la notation des valeurs selon une analyse pointue des critères ESG ; En particulier, les budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de gouvernance représentent environ 440 000 euros, soit environ 20% des charges de fonctionnement hors personnel supportées par la Gestion sous Mandat.
- ◆ Un réseau de producteurs engagés, sélectionnés rigoureusement.
- Pour sa gamme ESG « Citoyen », Louvre Banque Privée a choisi de s'appuyer sur un mode gestion de type « cœur-satellite » avec un nombre restreint de partenaires reconnus et influents au sein de la sphère ESG. Ils viennent compléter l'expertise de La Banque Postale Asset Management (LBP AM) dans le domaine de l'ESG pour ainsi proposer un mix intéressant entre approches thématiques et approches Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un processus de « due diligence » complet.
- Louvre Banque Privée, dans le cadre de sa politique de dialogue et de suivi avec les émetteurs et producteurs, rencontre régulièrement les sociétés de gestion via son équipe multi-gestion. Il en va de même pour les émetteurs des Euro Medium Term Note (EMTN) avec l'équipe marketing.

- ◆ L'ensemble du management au sein de Louvre Banque Privée pour assurer l'accompagnement, la promotion et le « reporting » de la démarche d'investissement responsable de Louvre Banque Privée.
- ◆ Des gérants dont les objectifs intègrent explicitement le respect de la politique d'investissement responsable de Louvre Banque Privée dans leur processus de décision. Ainsi, même si Louvre Banque Privée ne dispose pas de ressource dédiée à 100% à la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, la totalité des équipes de gestion est pleinement engagée en faveur de cet objectif.

### ■ Pour la gamme Citoyen : un comité de gestion ESG

Au sein de l'activité de gestion sous mandat, les profils de gestion sont gérés dans le respect de fourchettes d'allocation globale actions et taux permettant d'encadrer la gestion et les risques, ainsi que des engagements pris pour chaque produit en matière de durabilité.

Le processus d'investissement de Louvre Banque Privée en Gestion Sous Mandat (GSM) vise à structurer rigoureusement les différentes décisions d'investissement qui amènent les gérants à constituer les portefeuilles sous mandat en adéquation avec les différents objectifs de gestion retenus par les clients.

Ce processus d'investissement concerne toutes les offres GSM dont Louvre Banque Privée a la responsabilité et s'articule autour de plusieurs comités.

La traduction opérationnelle de l'ensemble des décisions d'allocation d'actifs et de sélection des supports d'investissement, ainsi que la revue des portefeuilles, sont réalisées au sein d'un comité de gestion.

Plus particulièrement sur l'offre d'investissement Citoyen(ESG) en gestion sous mandat, un Comité de Gestion ESG (bimensuel) a été instauré afin d'animer l'approche ESG, suivre les mesures d'impact ESG des portefeuilles de la gamme « Citoyen » et assurer leur constante évolution au regard des innovations financières et réglementaires en la matière.

Les critères extra-financiers sont privilégiés pour la sélection des supports d'investissement par ce comité de gestion ESG. Les considérations financières sont ensuite prises en compte dans l'élaboration des portefeuilles.

Deux objectifs sont visés par le Comité de Gestion Citoyen :

1. Effectuer la revue tactique de l'allocation stratégique, sélection des supports d'investissement dans les listes autorisées (titres vifs et fonds d'investissements) ;
2. Réaliser des arbitrages permettant d'afficher des scores extra-financiers meilleurs que ceux de l'univers d'investissement et de les améliorer dans la durée.

### ■ Un comité dédié à l'exclusion normative et sectorielle

Louvre Banque Privée applique une politique d'exclusion sectorielle et normative.

Pour cela, Louvre Banque Privée s'est dotée d'un Comité d'Exclusion qui se réunit statutairement une fois par semestre, et de façon

spontanée si besoin, notamment en cas de controverse majeure impactant une valeur de son univers.

Le comité peut également décider de réintégrer une valeur dans l'univers d'investissement éligible après analyse critique des données extra-financières disponibles.

## **B - Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions**

### ■ Formation

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la révision de MIF II et DDA relative à la prise en compte des préférences de durabilité, Louvre Banque Privée a mené une **vaste campagne de formation de ses collaborateurs**. Ainsi, la **totalité** des collaborateurs en relation avec la clientèle ont bénéficié

- ◆ D'une formation réglementaire en ligne
- ◆ D'une formation théorique et pratique en « présentiel », abordant tant le détail des exigences réglementaires que les comportements à adopter face à la clientèle et les réponses à lui apporter
- ◆ De l'appui sur un "kit de sensibilisation" (FAQ...) abordant les grandes lignes de la directive MIF2 (Marchés d'Instruments Financiers), de la directive DDA (Directive sur la Distribution d'Assurance) et du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), et en particulier les grandes notions relatives à la Finance Durable (Taxonomie, investissement durable au sens de SFDR...)

La totalité des membres du directoire et du comité exécutif ont bénéficié d'une formation dédiée.

En 2023, ces formations seront intégrées dans le plan de formation annuelle.

Louvre Banque Privée est en réflexion quant au lancement d'une démarche de certification « ESG » de l'ensemble de ses collaborateurs.

- ◆ Développement de produits et services : dès 2018, Louvre Banque Privée a fait le choix de lancer le profil « Citoyen », sa première gamme de conviction ESG en gestion sous mandat avec un niveau d'exigence très élevé dans la sélection des fonds et des reportings extra-financiers permettant de mesurer, en toute transparence, l'impact des investissements.
- ◆ Stratégie de communication : Louvre Banque Privée axe depuis plusieurs années sa communication sur la promotion de ses gammes les plus durables, en particulier la gamme de Gestion sous Mandat dite « Citoyen ».

## **2 Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité**

### **A - Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité**

■ Louvre Banque Privée est pleinement intégrée dans la stratégie globale définie par le Groupe La Banque Postale ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment le déploiement de son plan stratégique 2025 - 2030, qui comporte trois grandes priorités

- ◆ Se positionner parmi les leaders de l'expérience client
- ◆ Réaffirmer l'ambition citoyenne au service de la transition juste (ce qui englobe les enjeux liés à la durabilité)
- ◆ Placer l'expérience collaborateur au cœur du projet stratégique

#### ■ Au sein de Louvre Banque Privée :

- ◆ En 2023, un poste de directeur de l'engagement citoyen a été créé pour contribuer à la définition et à l'animation de la stratégie globale de Louvre Banque Privée en matière de durabilité, sous la supervision du président du directoire

◆ La stratégie et la politique de Louvre Banque Privée sont suivies et validées par le directoire

◆ La mise en œuvre de la politique d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance est assurée par les différents métiers (en particulier l'équipe de gestion pour la GSM et l'équipe marketing pour la gestion libre)

◆ La totalité des membres du directoire et du comité exécutif ont été formés aux enjeux de la Finance Durable

## B- Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

La politique de rémunération de Louvre Banque Privée est disponible sur le site public. Elle a été mise à jour pour intégrer les enjeux de durabilité.

[https://www.louvrebanqueprivée.fr/banque-privée/public/upload/docs/application/pdf/2023-06/politique\\_de\\_remuneration.pdf](https://www.louvrebanqueprivée.fr/banque-privée/public/upload/docs/application/pdf/2023-06/politique_de_remuneration.pdf)

## 3 Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

### A - Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Louvre Banque Privée met en œuvre une politique d'engagement sur le périmètre de ses activités de Gestion Sous Mandat, auprès des sociétés de gestion dont les fonds sont sélectionnés pour intégrer les mandats.

Les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un processus de « due diligence » complet.

En particulier, dans la sélection de ses partenaires, Louvre Banque Privée prend en compte :

- ◆ La politique et philosophie d'investissement du partenaire (pour la totalité de nos actifs sous gestion)
- ◆ La stratégie d'investissement (pour la totalité de nos actifs sous gestion)
- ◆ La politique de gouvernance d'entreprise, y compris sur les enjeux de diversité (pour la totalité de nos actifs sous gestion)
- ◆ Les compétences de l'équipe d'investissement (pour la totalité de nos actifs sous gestion)

Une fois ses partenaires sélectionnés, Louvre Banque Privée leur demande également de respecter un certain nombre de critères dans leur propre politique de sélection et d'investissement, notamment :

- ◆ L'incorporation de critères ESG dans leurs analyses et décisions d'investissement (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ La présence de ressources et de processus adéquats pour l'analyse extra-financière (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ L'incorporation de critères ESG dans la construction du portefeuille (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ La mise en œuvre d'une politique d'engagement avec les émetteurs sous-jacents pour traiter les risques et opportunités ESG (pour la majorité de nos actifs sous gestion)

Un processus d'audit a été mis en place, qui amène notamment Louvre Banque Privée à récupérer et analyser :

- ◆ Les politiques RSE et rapports extra-financiers de nos partenaires (pour la totalité de nos actifs sous gestion)
- ◆ Leurs méthodologies d'investissement responsable (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ Les guides de conformité et procédures (*compliance manuals and portfolios*), pour s'assurer de l'universalité de l'application des règles de sélection et d'exclusion (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ Les codes de conduite et codes éthiques (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- ◆ Enfin, l'alignement de la politique d'investissement de nos partenaires avec notre propre stratégie ESG, ainsi que, le cas échéant, leur réponse aux incidents et controverses ESG rencontrés (pour la majorité de nos actifs sous gestion)

En revanche, Louvre Banque Privée **ne dispose pas d'une politique d'engagement « actionnarial » ou d'une politique de vote sur le périmètre des titres vifs détenus en direct**. En effet, en tant qu'établissement de crédit fournissant des services de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, Louvre Banque Privée n'est pas visée par les articles L 533-22 § 1 et L 533-22-4 du Code monétaire et financier relatif à la publication d'une politique d'engagement actionnarial et dont le champ d'application est réduit notamment aux sociétés de gestion et aux entreprises d'investissement. Plusieurs décisions de justice en France ont ainsi conclu que Louvre Banque Privée n'était pas juridiquement propriétaire des titres, et que l'activité de gestion sous mandat n'autorisait pas une institution financière à représenter ses clients dans les assemblées générales des émetteurs concernés.

Louvre Banque Privée étudie néanmoins la possibilité de mettre en œuvre en 2023 des modalités alternatives d'engagement auprès de ces sociétés (envoi de questionnaires notamment).

## B - Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Sur la période de référence 2022, Louvre Banque Privée a appliqué les exclusions sectorielles suivantes :

### ■ Des exclusions "sectorielles" élargies à des activités, soit controversées, soit non conformes à des conventions internationales ou cadres de réglementations nationales

- ◆ Produits chimiques dangereux : production de pesticides (>10 % du CA)
- ◆ Pornographie : pornographie, services de divertissement pour adultes ou facilitateur d'accès (>10 % du CA)
- ◆ Armement controversé : entreprises qui réalisent > 5% du CA dans l'armement et qui sont impliquées dans l'armement controversé
- ◆ Jeux d'argent : services ou produits de jeux d'argent (>5 % du CA)
- ◆ Tabac : production de tabac (>0 % du CA)

### ■ Des exclusions sectorielles sur le charbon et les fossiles dits « non conventionnels »

- ◆ Charbon thermique :
  - Les sociétés dont l'activité est exposée à plus de 5% du CA au charbon thermique
  - Les sociétés développant de nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités), ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon.
  - Les sociétés minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10Mt.
  - Les fournisseurs d'énergies dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10GW.
  - En accord avec la politique Climat de la CDC et de La Banque Postale, Louvre Banque Privée s'engage à atteindre une exposition au charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements d'ici 2030 dans les pays l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
- ◆ Charbon métallurgique :
  - Les sociétés dont l'activité est exposée à plus de 5% du CA au charbon métallurgique.
  - Lorsque le développement d'alternatives économiquement viables au charbon métallurgique le permettra, Louvre Banque Privée étudiera la possibilité d'un alignement de la trajectoire de diminution de l'exposition au charbon métallurgique sur celle du charbon thermique (soit une exposition nulle en 2030 pour les pays de l'OCDE et en 2040 pour le reste du monde).
- ◆ Sables et schistes bitumineux : extraction et services liés aux sables et schistes bitumineux (>10 % du CA), extraction de sables et schistes bitumineux (>10 % du CA)
- ◆ Le gaz et l'huile de schiste (>10 % du CA) \*
- ◆ Le pétrole et le gaz offshore ultra-profond (>10 % du CA) \*
- ◆ Les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'arctique (>10 % du CA)\*

\* Ces exclusions ont été introduites à compter de l'année de référence 2023. Elles ne s'appliquent pas sur l'année de référence 2022.

### ■ Des exclusions sectorielles sur les fossiles dits « conventionnels »

Sur la poche titres vifs, à compter de 2025, l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière deviendra un critère de cession au cas par cas des entreprises après examen des critères suivants :

- ◆ l'arrêt immédiat des investissements d'exploration de nouvelles réserves pétrolières et gazières ;
- ◆ l'arrêt rapide de l'approbation du développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers ;
- ◆ la justification de la compatibilité climatique du développement de nouvelles capacités de production et distribution sur les réserves pétrolières et gazières existantes avec les trajectoires sectorielles établies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou l'Agence internationale de l'énergie (AIE) afin de plafonner le réchauffement climatique à 1,5° d'ici la fin du siècle.

Sur la poche fonds d'investissements, Louvre Banque Privée souhaite adopter une politique d'engagement progressive, sur la base des orientations suivantes :

- ◆ A compter de 2023 : politique d'engagement demandant aux sociétés de gestion partenaires de disposer d'une politique « fossiles » non conventionnels
- ◆ A compter de 2024 : politique d'engagement demandant aux sociétés de gestion partenaires de disposer d'une politique « fossiles » conventionnels
- ◆ Dès 2025, de disposer d'une politique « fossiles » alignée avec celle de Louvre Banque Privée (y compris concernant l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière)

Ces orientations seront confirmées et précisées dans le prochain rapport, ainsi que dans une politique « fossiles » dédiée.

### ■ Des exclusions "normatives" sur la base des notes Moody's ESG

La note "frontière" est celle qui permet d'atteindre un taux d'exclusion global d'au moins 30 %, ce qui correspondrait à exclure le 4<sup>ème</sup> quartile de l'univers purgé des exclusions sectorielles.



# Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

## A - Stratégie d'alignement

Louvre Banque Privée a pour ambition de définir une trajectoire « Net Zero » de décarbonation, pour atteindre la neutralité carbone de son portefeuille en 2050, compatible avec les objectifs de long terme de l'accord de Paris, en prenant pour base un objectif de réchauffement global d'un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence 1,5°C, d'ici la fin du siècle.

Les modalités opérationnelles de cette stratégie sont en cours de mise en place. Ainsi, le détail des méthodologies appliquées, des scénarios utilisés, et des objectifs intermédiaires retenus seront précisés dans le prochain rapport annuel.

Néanmoins, Louvre Banque Privée a d'ores et déjà acté des grands principes et modalités de pilotage, dont certaines sont déjà en place.

## B- Suivi global de la trajectoire de décarbonation des encours sous gestion

Louvre Banque Privée exige depuis le 1er janvier 2023 que tous les mandats de gestion intègrent les enjeux liés au climat dans la politique d'investissement.

### ■ Suivi de l'engagement climatique des sous-jacents des mandats

Dès 2023, 50% des encours sous gestion doivent être investis dans des actifs dont les émetteurs ou producteurs sont alignés avec une trajectoire dite "Net Zero", soit :

- ◆ Pour la poche titre vifs, dont les émetteurs qui ont adopté une stratégie chiffrée validée par la *Science Based Target Initiative* (SBTI) comme alignée sur l'accord de Paris (objectif 1,5 degrés ou 2 degrés)
- ◆ Pour la poche OPC, dont les sociétés de gestion sont signataires de la *Net Zero Asset Manager Alliance* » (à noter que cela ne préjuge pas du fait que 100% des actifs de la société de gestion concernée sont « unitairement » alignés à la trajectoire "Net Zero").

A compter de l'exercice 2024, Louvre Banque Privée souhaite augmenter progressivement ces proportions, pour atteindre à terme 100%. Une trajectoire détaillée sera fournie dans le prochain rapport.

### ■ Prise en compte du PAI "Climat" au niveau des sous-jacents des mandats

Ces enjeux seront intégrés dans la politique d'investissement également via la prise en compte des principales incidences négatives (PAI ou *Principal Adverse Impacts* en anglais), au sens de la réglementation SFDR. Ainsi, la totalité des mandats de Louvre Banque Privée devront prendre en compte le PAI Climat.

### ■ Suivi des indicateurs quantitatifs d'incidences négatives

Depuis le 1er janvier 2023, Louvre Banque Privée intègre les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Ainsi, Louvre Banque Privée a l'intention, au fur et à mesure que les informations deviendront disponibles, c'est-à-dire à compter du 1er janvier 2023, pour une date de première publication au 30 juin 2023 :

- ◆ D'intégrer les incidences négatives liées au Climat dans son analyse ESG et de classer et hiérarchiser les fonds et instruments financiers sous-jacents en fonction de leur score au regard des indicateurs d'incidences négatives, afin, le cas échéant, d'entamer des actions vis-à-vis des producteurs ou émetteurs les moins performants et / ou de revoir la composition du mandat en cas d'absence d'amélioration ou de plan d'amélioration.
  - Cf. plus haut pour la prise en compte au niveau de la politique de gestion des mandats
- ◆ D'identifier, au niveau entité (Louvre Banque Privée) et au niveau de chaque mandat, **et notamment pour le Climat**
  - a) Les incidences négatives pour lesquelles les scores sont les plus mauvais, notamment au regard du marché
  - b) Et / ou celles pour lesquelles, en vision pluri-annuelle, une dégradation ou une absence d'amélioration est constatée.

Au regard de la disponibilité progressive de ces données à compter du 1er janvier 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année 2023 pourra être partielle. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des incidences négatives dans la politique de gestion sera à compter du 1er janvier 2024, pour un rapport complet au 30 juin 2024.

# 5

## Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### Prise en compte des enjeux liés à la Biodiversité dans les politiques de gestion

Louvre Banque Privée exigera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 que tous les mandats de gestion intègrent les enjeux liés à la Biodiversité dans la politique d'investissement.

Les enjeux liés à la biodiversité seront intégrés dans la politique d'investissement principalement via la prise en compte des PAI : en 2023, tous les mandats de gestion devront prendre en compte le PAI « Biodiversité ».

Dans un second temps, Louvre Banque Privée a l'intention de mettre en place des indicateurs quantitatifs de suivi de l'empreinte biodiversité, permettant :

- **D'intégrer les incidences négatives** liées à la Biodiversité dans son analyse ESG et de classer et hiérarchiser les fonds et instruments financiers sous-jacents en fonction de leur score au regard des indicateurs négatives, afin, le cas échéant, d'entamer des actions vis-à-vis des producteurs les moins performants et / ou de revoir la composition du mandat en cas d'absence d'amélioration ou de plan d'amélioration

- **D'identifier**, au niveau entité et au niveau de chaque mandat, et notamment pour la Biodiversité

- ◆ Les lignes pour lesquelles les scores sont les plus mauvais, notamment au regard du marché
- ◆ Et / ou celles pour lesquelles, en vision pluriannuelle, une dégradation ou une absence d'amélioration est constatée

# 6

## Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Louvre Banque Privée s'est engagée à prendre en compte les critères ESG dans l'ensemble des produits (titres vifs, trackers, OPC internes et externes, etc.) qu'elle propose à ses clients.

**La stratégie de maîtrise du risque de durabilité chez Louvre Banque Privée passe par plusieurs axes :**

- **Pour les titres vifs** : une politique d'exclusion des activités controversées ou non conformes à des conventions internationales ou cadres de régulations nationaux, qui sont les plus exposées notamment à des risques de réputation
- **Pour les titres vifs et OPC** : une prise en compte des critères ESG dans l'ensemble des produits (titres vifs, trackers, OPC internes et externes, mandats de gestion etc.) dans lesquels les mandats investissent
  - ◆ Pour l'univers OPC : Louvre Banque Privée demande à ses partenaires producteurs (dans son process de due diligence) d'incorporer des critères ESG dans leurs analyses et décisions d'investissement (pour la majorité de nos actifs sous gestion), et de mettre en place une politique de prise en compte des risques de durabilité

- ◆ Pour l'univers titres vifs : Louvre Banque Privée évalue les entreprises émettrices à travers des données extra-financières, en provenance de Moody's ESG solution et Morningstar et en complément des critères financiers traditionnels

Ainsi, l'intégration d'une analyse ESG à l'ensemble de l'univers d'investissement ouvert à la gestion sous mandat contribue indirectement à appréhender le risque de durabilité de ces valeurs.

Louvre Banque Privée travaille à l'élaboration d'indicateurs de suivi permettant d'affiner son suivi des risques ESG et, notamment, de l'impact de ces risques sur le rendement (en particulier sur la poche titres vifs). Des éléments plus détaillés seront fournis dans le prochain rapport.

